

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le 17 décembre 2024, lors de la séance extraordinaire, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 161-2024.

Ce règlement modifie le règlement n° 143-2022 relatif à la gestion contractuelle.

Il est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce**  
18 décembre 2024.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière